

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE DROIT, 12, PLACE DU PANTHÉON

PARIS, LE 16 Mars 1951

INSTITUT  
DE  
DROIT COMPARÉ

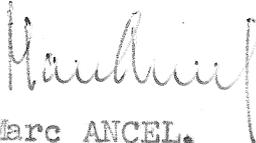
Monsieur le Professeur Piero CALAMANDREI  
Avocat  
Borgo Albizi, 14  
FIRENZE  
(Italie)

Cher Monsieur,

Je reçois votre aimable lettre relative à l'ouvrage en préparation sur l'oeuvre du professeur LEVY ULLMANN. Comme vous l'indiquait M. MIRKINE-GUETZEVITCH, cet ouvrage préparé par la SOCIÉTÉ DE LEGISLATION COMPARÉE et l'INSTITUT DE DROIT COMPARÉ de l'UNIVERSITÉ DE PARIS est actuellement presque entièrement terminé. Nous serions heureux cependant d'y comprendre une étude de vous sur un des aspects de l'oeuvre du professeur LEVY-ULLMANN si vous vouliez bien nous la faire parvenir dans un délai de deux mois.

Cette étude pourrait avoir la longueur habituelle d'un article, c'est-à-dire de 12 à 15 pages dactylographiées.

En vous remerciant encore une fois de votre contribution, je vous prie de croire à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

  
Marc ANCEL.